

Isolation à l'urée-formol—Loi

[Français]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, j'aimerais dire d'abord que je suis très heureux de prendre la parole cet après-midi sur le bill C-109. Mes premiers mots seront tout d'abord pour vous féliciter de votre nomination comme vice-président des comités pléniers ainsi que votre collègue le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) comme vice-président adjoint, cette première journée où vous occupez vos nouvelles fonctions.

Monsieur le président, suite à ces premiers mots de félicitations, je dois dire que je suis un peu étonné du dernier discours de mon collègue de l'opposition et que j'ai trouvé tout à fait à point les remarques de mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser); je crois qu'elles sont en rapport avec certains commentaires faits par l'honorable représentant du Nouveau parti démocratique sur l'étude du bill aujourd'hui, savoir que depuis il y a eu un consentement unanime pour qu'on adopte le bill à toutes les étapes et qu'il soit déféré au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. De plus, lorsque mon collègue de Laval (M. Roy) parlait après notre collègue du NPD, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) de l'opposition, disant qu'après que cela sera terminé, l'étude du projet de loi sera complètement finie et il fallait quand même regarder l'ordre de référence adopté hier à la Chambre, en date du 26 juillet à la page 19701, savoir effectivement qu'est-ce que c'est qui arrivera? Mais tout cela fait aussi dire à cette Chambre que depuis que le projet de loi a été déposé au mois d'avril 1982, lorsque je vois des collègues du Nouveau parti démocratique dire que nous voulons aller de vitesse et que nous voulons adopter ce bill, qu'il n'est pas complet, et qu'il voudrait encore en discuter, je me demande pourquoi effectivement lorsque personnellement le 7 juillet j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 pour qu'on étudie à toutes les étapes les bills pour lesquels ils n'ont pas donné leur consentement, et qu'ils ont tué cette motion 43 telle qu'il apparaît aux pages 19084 et 19085 du *Hansard*. Et certains commentaires faits par le leader parlementaire en Chambre du parti progressiste-conservateur concernaient la situation d'un comité qui étudierait certains points que l'on retrouve suite à l'adoption de la motion hier.

● (1750)

C'est effectivement le Nouveau parti démocratique qui a tué cette motion. Il en a été de même le 8 juillet, au sujet d'une autre motion en vertu de l'article 43 du Règlement que j'ai présentée afin de l'étudier à toutes les étapes, et ce qui a été fort surprenant cette même journée le Nouveau parti démocratique a présenté également une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, se sentant vraiment sur la défensive en fonction de ce projet de loi et ayant reçu, j'imagine, certains commentaires, et on lisait même dans certains journaux anglophones qu'ils étaient les responsables pour bloquer ce projet de loi. Alors lorsque aujourd'hui ils crient un peu à la vierge offensée, c'est qu'il faudrait peut-être dire que s'ils avaient accepté à cette époque-là, ils auraient peut-être eu plus de temps pour étudier à la Chambre le projet de loi, et vu que nous sommes près de l'ajournement, évidemment c'est un projet de loi important, ils auraient peut-être pu y penser un peu avant.

Alors je pense bien qu'aujourd'hui donc sur ce bill C-109 que nous étudions à toutes ses étapes et sur lequel nous voterons à 9 h 45 ce soir, j'en suis fort heureux comme je l'ai dit après avoir présenté des motions selon l'article 43 du Règlement les 7 et 8 juillet et avoir moi-même également posé certaines questions au ministre le 2 février sur cette situation de la mousse de voir qu'aussi la semaine dernière, le 20 juillet, j'avais posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), savoir ce qu'il en était du Rapport Lamoureux. On continuait de dire dans ce rapport que la mousse était défendue, que c'était un produit condamné et qu'effectivement le rapport arriverait de façon plus complète étant donné qu'un des participants à ce comité était malheureusement malade.

Donc, monsieur le président, les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde seront sûrement très heureuses d'apprendre ce soir que ce bill sera finalement adopté à la suite de rencontres qu'elles ont faites avec les députés de ce côté-ci de la Chambre, et dans la plupart des circonscriptions du Québec elles ont dû faire des rencontres avec des députés et ceux-ci par la suite ont eu à rencontrer le ministre de la Consommation et des Corporations et ont pu faire certaines instances, certaines recommandations. J'aimerais parler des événements qui se sont déroulés depuis que cette situation a été amenée devant la population canadienne et par la suite, devant le Parlement. Monsieur le président, si on se rappelle le 23 décembre 1981 le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations a annoncé le programme fédéral d'aide aux Canadiens dont les maisons renfermaient de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Ces matériaux ont été interdits au Canada en décembre 1980 lorsqu'on a découvert qu'ils pouvaient causer des problèmes de santé. Ce qui était important à ce moment-là, c'est que ce programme comprenait notamment un test gratuit, des conseils techniques, ainsi qu'une aide financière non imposable, et cela, je crois que c'est très important, pouvant aller jusqu'à \$5,000 et destinée au paiement des mesures correctives nécessaires.

C'était donc cette annonce que le gouvernement canadien faisait le 23 décembre 1981, et il est bon, dans le cadre de cette série d'événements que je veux faire valoir aux Canadiens et principalement aux Québécois de ma circonscription de Lotbinière, de dire qu'aujourd'hui, à la suite d'instances faites par les députés du Québec à la suite de rencontres qu'ils avaient avec des associations s'occupant des victimes de la mousse où le gouvernement a été flexible et sensible aux instances qui étaient faites par les simples députés et en particulier par le caucus du Québec, on en est rendu à effectuer certains changements à la réglementation. C'est pourquoi dans mon discours cet après-midi, et j'aurai sûrement l'occasion de continuer ce soir vu le temps qui m'est alloué, je ne pourrai pas terminer mon discours avant l'heure régulière, j'aimerais dire quels sont effectivement maintenant les changements qu'on a apportés à la réglementation, parce que le projet de loi comme tel ne comporte pas beaucoup d'articles, et c'est surtout par réglementation que l'on peut traiter de cette situation. Au mois de décembre 1981 donc, le programme national de vérification de 2,400 maisons au Canada avait révélé que dans près de 90 p. 100 des maisons isolées à la MIUF le niveau moyen de gaz de formaldéhyde était inférieur au niveau acceptable de 0.1 partie par million.